

# Les universités débordées par l'afflux d'étudiants

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | lundi 17 juillet 2017  
458 mots



Avec 86 969 bacheliers sans affectation pour septembre, le gouvernement, sous pression, lance une vaste concertation des acteurs du système éducatif sur les conditions d'entrée à l'université.

Il y a urgence. Face aux ratés du site admission post-bac (APB) qui laissent, pour le moment, plusieurs milliers de bacheliers dans l'impasse, le gouvernement réunit, aujourd'hui, les acteurs du monde éducatif. Autour de la table de la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, les présidents d'université, les syndicats d'enseignants et étudiants, ou encore les associations de parents d'élèves. Tous vont réfléchir à l'accompagnement des bacheliers vers l'université, et tenter de débloquer une situation ubuesque.

## APB surchargé

Au terme de la troisième vague de réponses sur le site admission post-bac (APB), près de 90 000 bacheliers n'ont toujours aucune place attribuée dans l'enseignement supérieur. Un drame qui aurait pu être anticipé. Depuis trois ans, les universités accueillent près de 40 000 bacheliers supplémentaires.

Une tendance qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022. « **La hausse constante du nombre de bacheliers et le baby-boom des années 2000, ce n'est pas une situation qu'on découvre du jour au lendemain** », s'agaçait, en juin, l'association SOS Éducation.

## D'excellents élèves sur le carreau

Avec 18,34 de moyenne au bac, Titouan Le Pelley, en terminale S à Granville (Manche), souhaitait faire une licence Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives). Mais cette filière fait partie des quatre-vingt-douze formations dites « tendues » avec trop de candidats pour peu de places disponibles.

En Staps, la sélection s'effectue par tirage au sort comme en Paces (santé) et, de manière marginale, en droit et psychologie. Le jeune homme, malchanceux après trois tours sur le site APB, devra sans doute intégrer une licence de physique à la rentrée.

## Instaurer des prérequis ?

Avec un système où 60 % des inscrits en licence n'obtiennent finalement pas le diplôme, le Premier ministre souhaiterait instaurer des prérequis à l'entrée à l'université. Il ne serait alors plus possible, par exemple, d'opter pour Staps si l'on n'a pas suivi des cours de biologie auparavant.

Objectif : arrêter la sélection par l'échec et mieux orienter les élèves. Pour la rentrée universitaire 2018, des « contrats de réussite étudiante » indiqueraient aux futurs bacheliers les modalités d'inscription. Mais cette mesure divise de longue date les acteurs : la Conférence des présidents d'université (CPU) y est favorable, alors que les associations étudiantes refusent toute « sélection ».

Jean-Victor SEMERARO.